



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE



Service émetteur : Délégation territoriale départementale  
de la Manche  
Direction de la santé publique  
Service santé/environnement  
Affaire suivie par : Muriel MARIE et Marylise HOUITTE  
Courriel : [muriel.marie@ars.sante.fr](mailto:muriel.marie@ars.sante.fr)  
[marylise.houitte@ars.sante.fr](mailto:marylise.houitte@ars.sante.fr)  
Téléphone : 02.33.06.56.63 et 02.33.06.56.23  
Télécopie : 02.33.06.56.84  
P. J. : 1  
Réf. : MM-MH  
Date : 9 août 2013  
Objet : Sensibilisation aux règles d'hygiène et qualité de  
l'eau des piscines

*A l'attention de  
Mesdames et Messieurs les  
responsables  
des piscines*

-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Chaque exploitant se doit d'offrir aux usagers de sa piscine les meilleures conditions d'hygiène et de confort possible. Pour obtenir une eau de qualité, il veille notamment à ce que l'eau soit filtrée, désinfectée et désinfectante.

Par des gestes simples, le baigneur peut et doit participer lui aussi au maintien de la qualité de l'eau et la propreté de la piscine en limitant les apports de pollutions dans les bassins (*germes, matières organiques,...*). Une bonne hygiène des usagers de la piscine contribue ainsi de façon importante, à une bonne qualité de l'eau notamment en limitant la formation de chloramines.

Afin d'améliorer l'hygiène dans votre piscine, je vous invite à développer des actions de prévention et notamment mettre en œuvre ou conforter la sensibilisation aux règles de base en piscine auprès des jeunes enfants qui découvrent souvent la piscine dans le cadre scolaire. Expliquer le fonctionnement d'une piscine permet de mieux comprendre le bien fondé des règles d'hygiène, et donc, souvent de mieux les mettre en œuvre.

Les modalités de sensibilisation des jeunes pratiquants peuvent être très diverses : première séance réservée à la visite de la piscine, sensibilisation par le maître nageur, l'exploitant et/ou l'enseignant, travail en commun, exposition commentée, réalisation d'un dépliant ou d'affiches avec les enfants... Les modalités que vous aurez choisies seront sans nul doute les plus appropriées en fonction du contexte local.

Les services de l'ARS DT50 restent à votre disposition pour vous apporter toute aide utile pour développer ces actions de sensibilisation aux règles d'hygiène dans votre piscine. Des affiches vous seront distribuées prochainement et un clip vidéo, que vous pouvez télécharger sur le site [http://zorilla.fr/download/ARS\\_hygiene\\_piscines](http://zorilla.fr/download/ARS_hygiene_piscines), est à votre disposition. Vous pouvez les retrouver également sur le site de l'ARS de Basse Normandie.

Je vous remercie, dès à présent, pour toutes les actions de sensibilisation aux règles d'hygiène que vous avez ou que vous allez engager et vous remercie de me faire part de celles-ci afin que votre expérience puisse être mise à disposition.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur délégué,  
Pour le directeur délégué

Agence régionale de santé de Basse-Normandie  
Délégation territoriale de la Manche  
Place de la préfecture  
50008 SAINT-LÔ Cedex  
T. 02 33 06 56 56  
courriel : [ars-dt50-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt50-sante-environnement@ars.sante.fr)